



AAD JAM

RAPPORT D'ACTIVITE

2021

Assemblée générale

24 septembre 2022

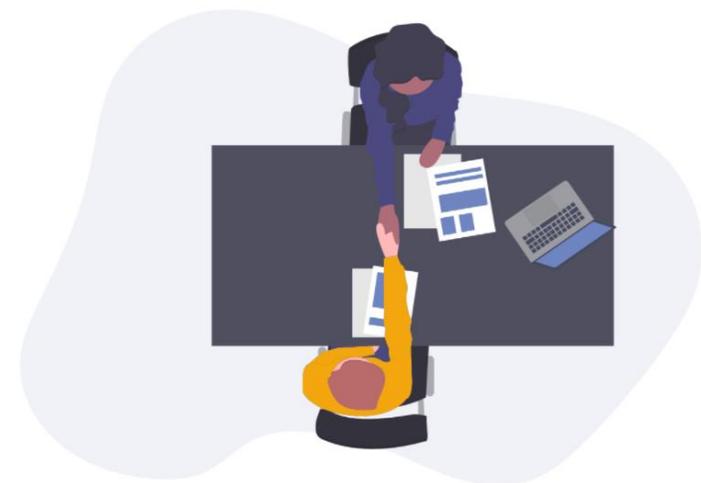
QUI EST L'AADJAM ?

AADJAM

L'AADJAM est une association qui accueille et accompagne des jeunes âgés de 17 à 21 ans placés ou en fin de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance d'Ile-de-France.

L'AADJAM propose :

- Un **accueil inconditionnel** pour un accompagnement social, administratif et juridique individuel
- La possibilité pour les jeunes de **rencontrer un travailleur social, un juriste, un avocat**
- Un **accompagnement psychologique** ;
- Une **insertion sociale et culturelle** des jeunes à travers de ateliers;
- La **production de brochures juridiques et des formations**



L'AADJAM s'appuie sur un Conseil d'Administration et un Bureau composés d'avocats, de cadres associatifs et de jeunes ayant connu un placement à l'ASE.

Les activités en 2021

Malgré la crise sanitaire, les confinements, les couvre-feux, le télétravail, l'AADJAM a su s'adapter en 2021, en continuant à proposer un accompagnement de qualité auprès des jeunes qui l'ont sollicitée.



LES CHIFFRES CLÉS

74 jeunes accompagnés

47 nouveaux jeunes:

11 jeunes filles et **36** garçons, dont **22** sortis de l'ASE

27 jeunes déjà accompagnés en 2019/2020

65 décisions de justice obtenues depuis 2019

3 ateliers « Les Mercredis du Droit »

3 Groupes de parole et **2** entretiens individuels

8 publications

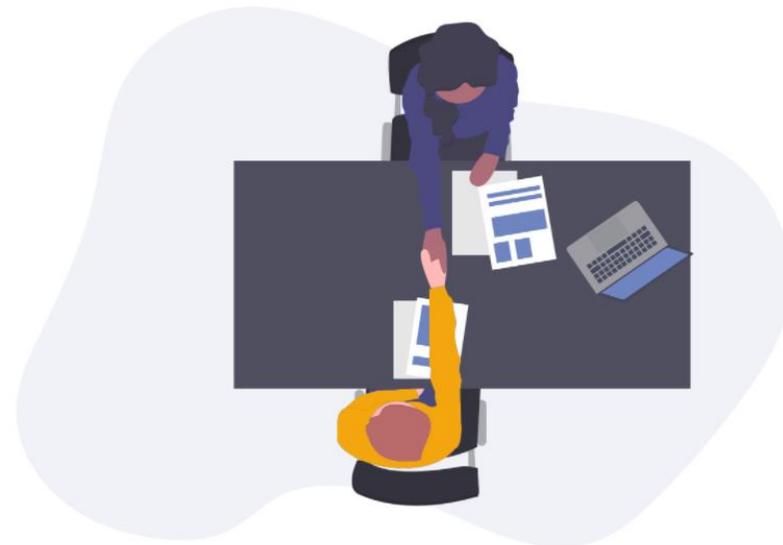
10 400 visites du site internet



QU'A FAIT L'AADJAM EN 2021 ?

LA PERMANENCE D'ACCUEIL D'ACCES AUX DROITS

La Permanence de l'AADJAM est un lieu d'accueil destiné à informer et accompagner les jeunes, face à leurs difficultés d'accéder à leurs droits lors ou en vue de leur sortie de l'ASE.



Les chiffres de la Permanence

74 jeunes accompagnés,

dont **47** nouveaux jeunes et **27** jeunes qui étaient déjà suivis par l'association depuis 2019/2020

11 jeunes filles et **63** jeunes garçons, dont **22** sortis de l'ASE

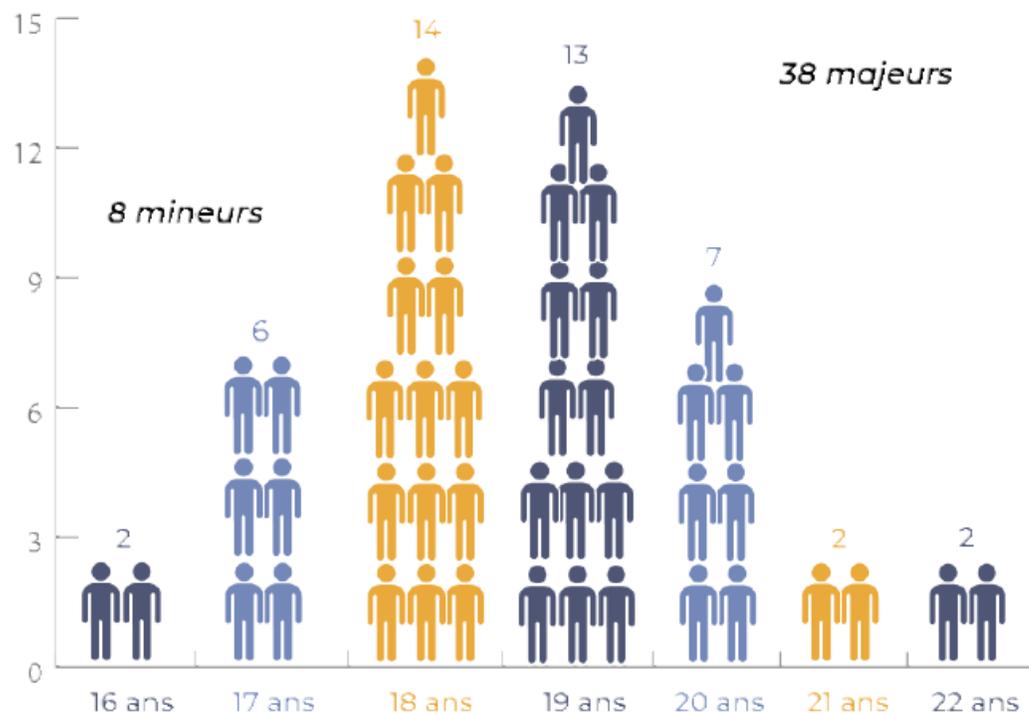
36 jeunes en accompagnement rapproché de plusieurs mois

QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2021 ?

Des jeunes, mineurs et majeurs, à l'ASE ou sortis de l'ASE.

En 2021, l'AADJAM a accompagné 47 jeunes de 16 ans à 22 ans et 27 jeunes accompagnés depuis 2019/2020 de 18 à 24 ans

L'âge des jeunes arrivés en 2021



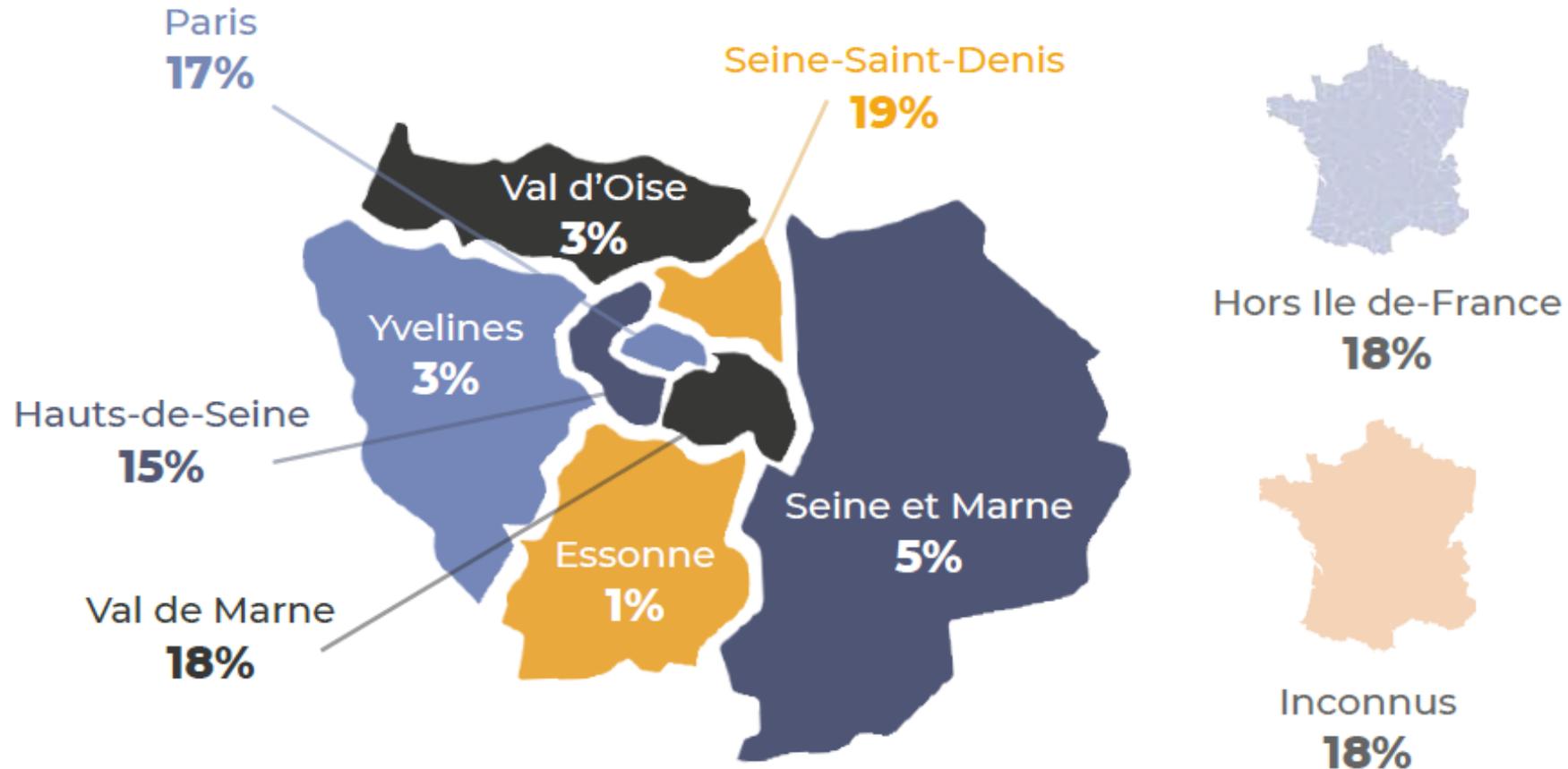
L'âge des jeunes accompagnés entre 2019 et 2020 et revenus en 2021



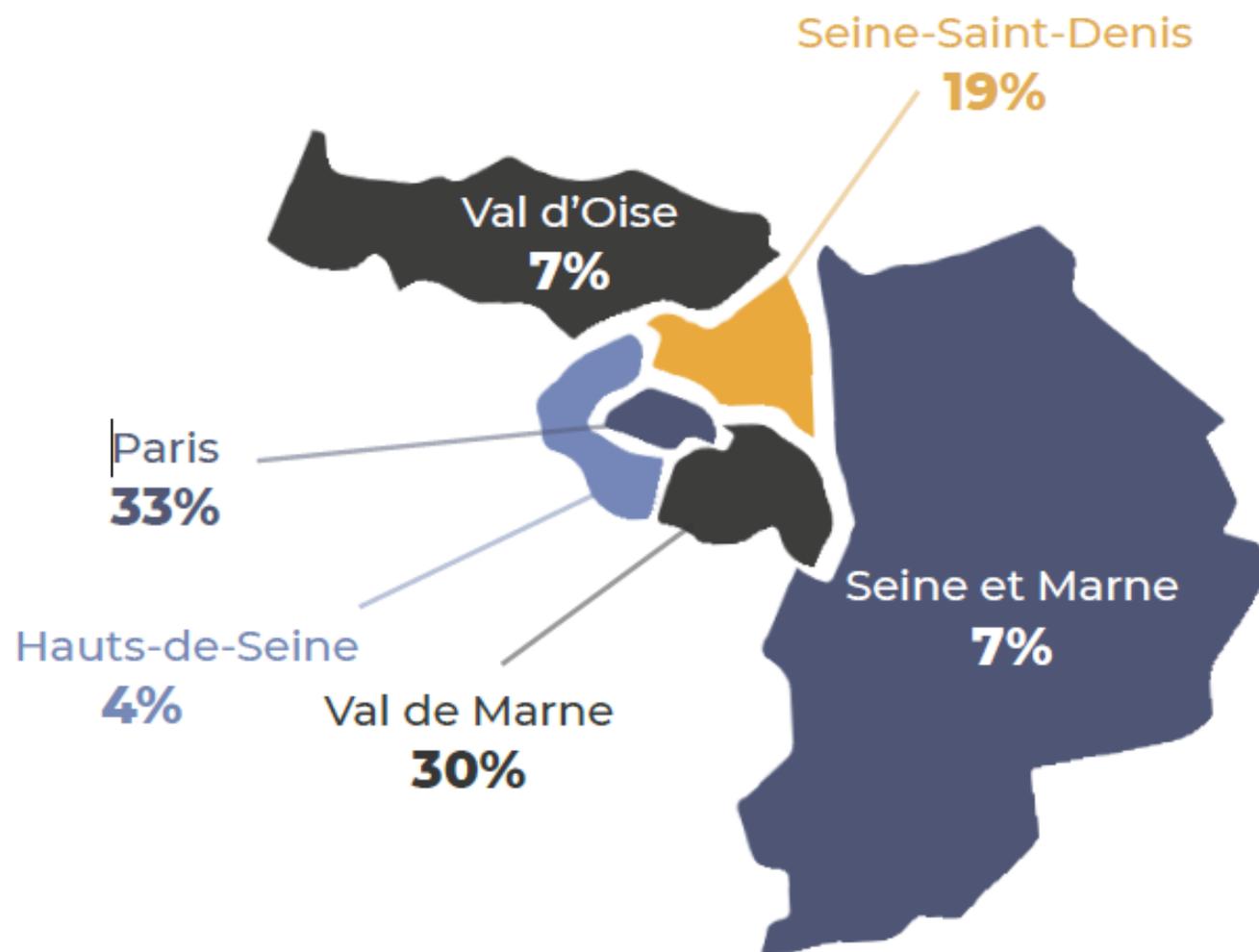
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2021 ?

En provenance des 8 ASE d'Île de France et de 5 départements hors Ile-de-France

ASE de référence des jeunes arrivés en 2021



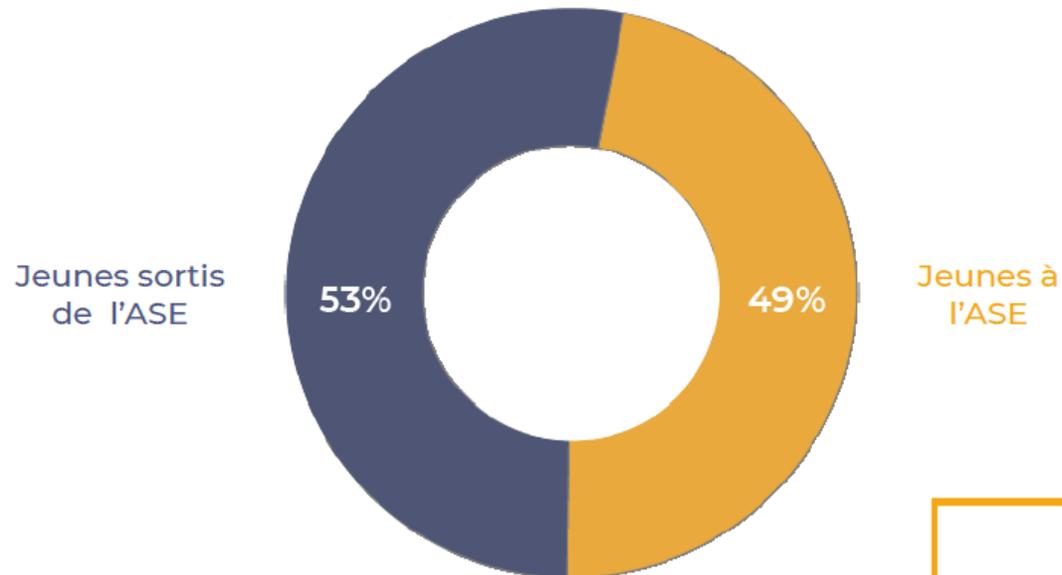
ASE de référence des jeunes accompagnés depuis 2019-2020



QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2021 ?

Des jeunes, mineurs et majeurs, à l'ASE ou sortis de l'ASE.

Répartition des jeunes à l'ASE ou sortis de l'ASE

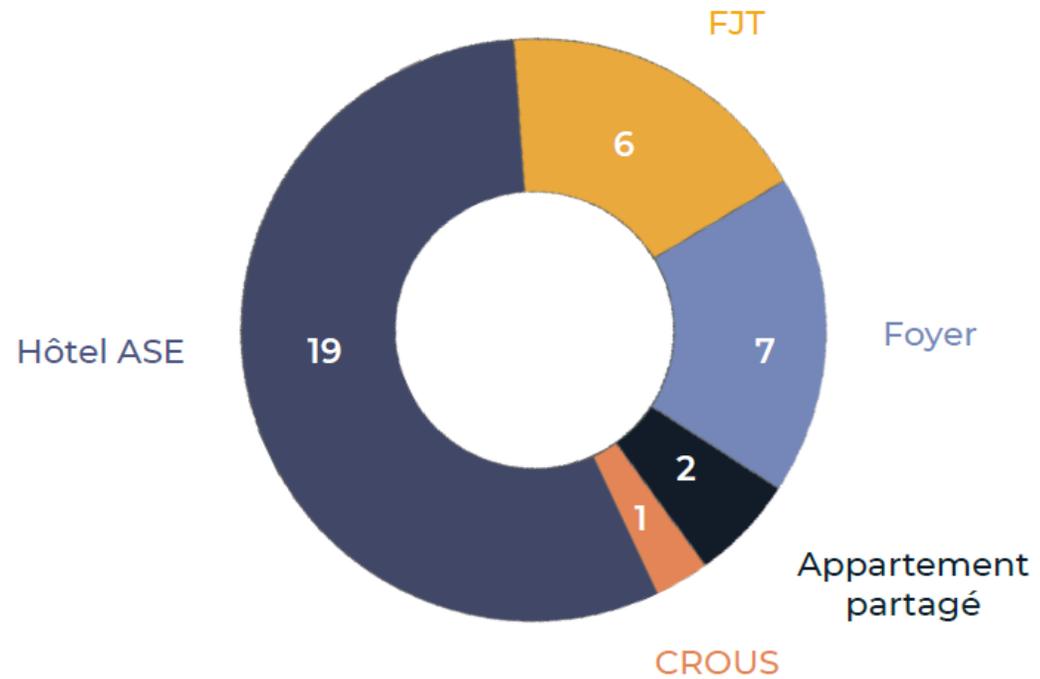


26 jeunes
pris en charge à l'ASE
sont titulaires d'un
« **Contrat Jeune Majeur** »

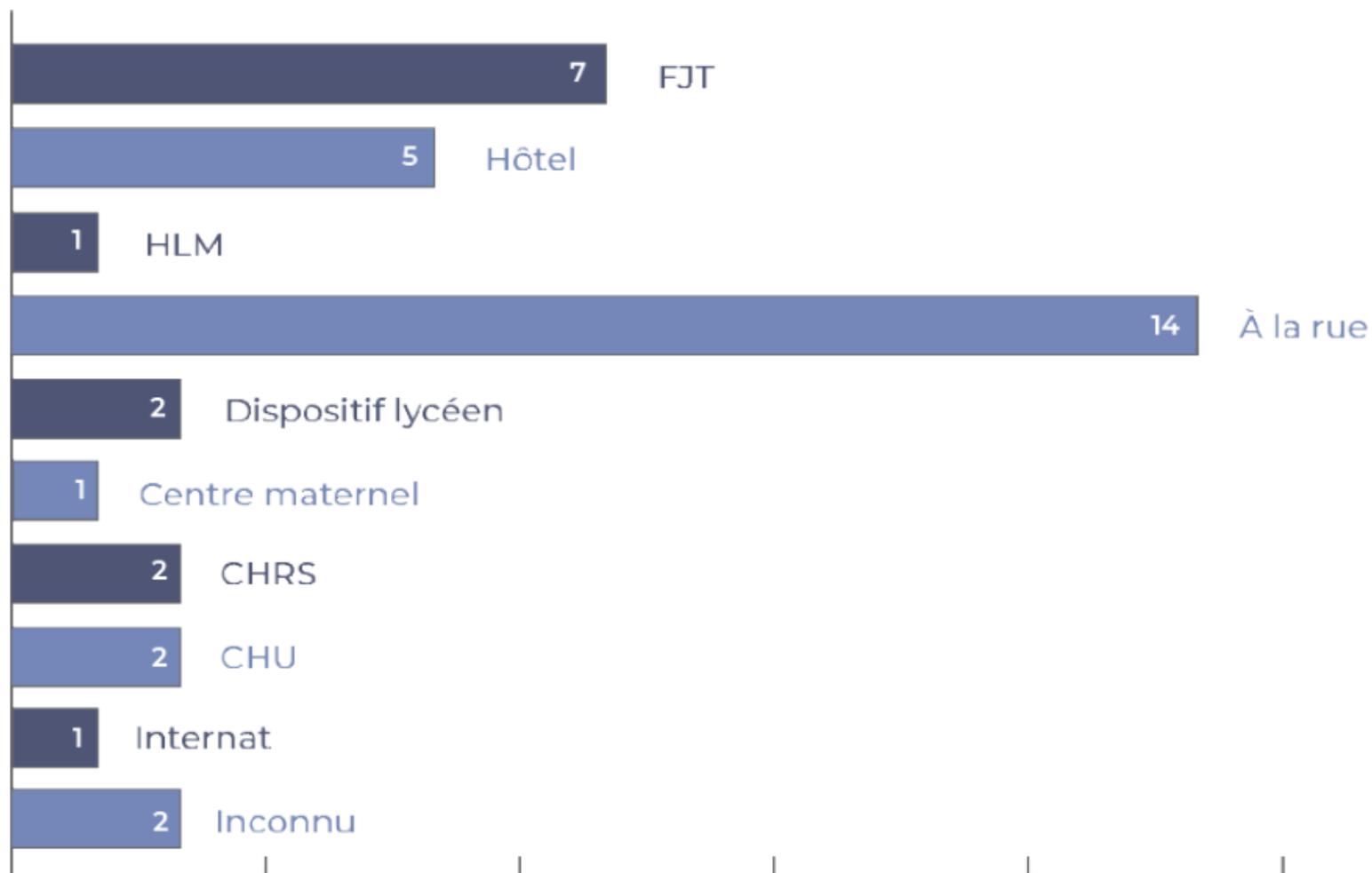
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2021 ?

Où sont-ils hébergés ?

Lieux de vie des jeunes à l'ASE



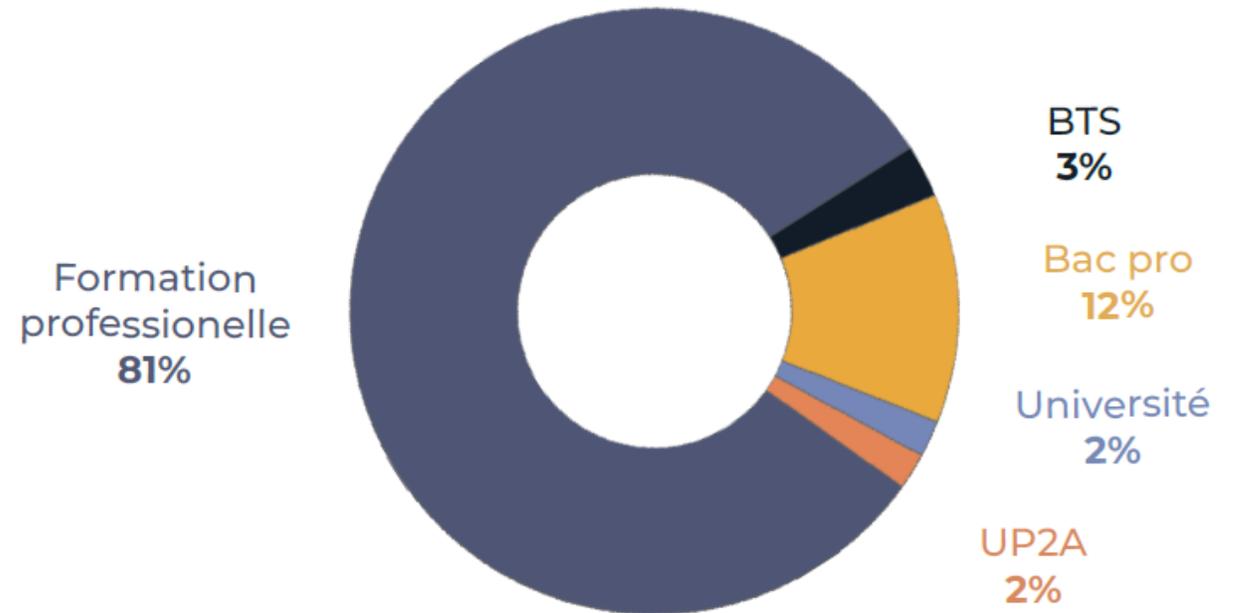
Lieux de vie des jeunes sortis de l'ASE



QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2021 ?

Dans quels cursus scolaires sont-ils inscrits ?

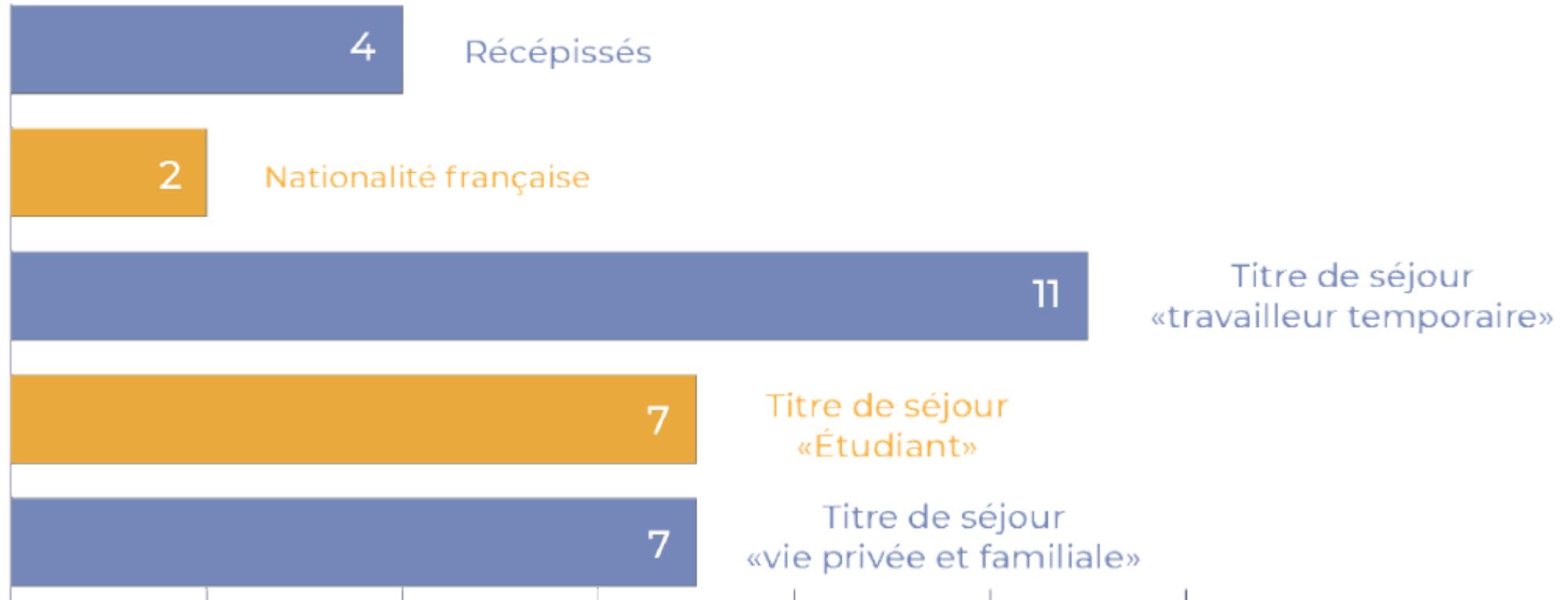
Formation des jeunes en 2021



QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2021 ?

Leur situation au regard du séjour en France

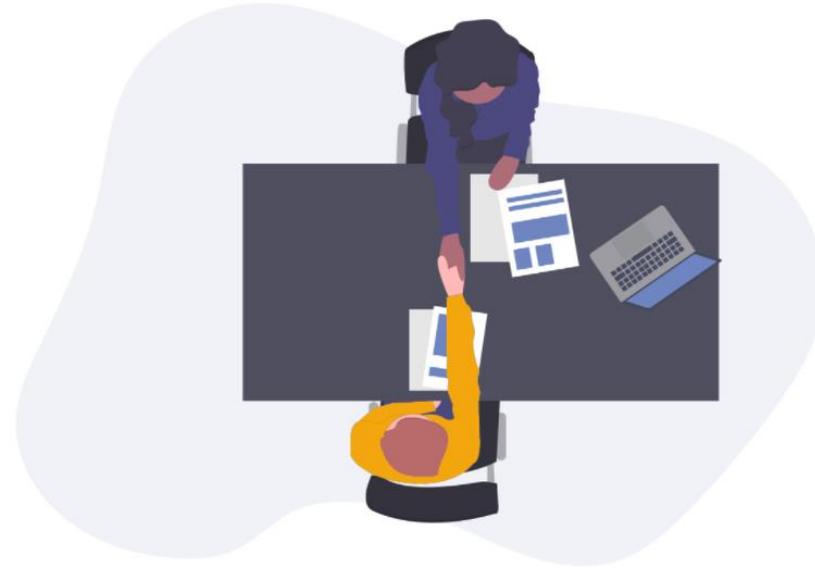
Situation des jeunes vis à vis du séjour sur l'année 2021



QU'A FAIT L'AADJAM EN 2021 ?

LA PERMANENCE

L'AADJAM reçoit les jeunes lors d'une Permanence pour tenter de résoudre leurs difficultés sociales, administratives et juridiques.



QU'A FAIT L'AADJAM EN 2021 ?

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, primordial pour les jeunes sortis de l'ASE

L'accompagnement social s'est révélé être une composante essentielle de l'accompagnement des jeunes sortis de l'ASE, le plus souvent à la rue, sans que leurs droits sociaux ne soient ouverts en vue de leur fin de prise en charge. Dès le premier accueil à la Permanence, un diagnostic global de la situation de ces jeunes permet de déclencher rapidement les démarches en vue de l'ouverture de leurs droits. Le droit commun est systématiquement privilégié, la compréhension, l'adhésion et implication des jeunes dans la résolution de leurs difficultés sont le moteur de l'accompagnement de l'AADJAM.

En 2021, cet accompagnement social a consisté :

16 recherches d'hébergement : orientations vers les CCAS pour les inscriptions SIAO ; DAHO ; demandes de FJT ; prises de contact avec les services sociaux scolaires

13 domiciliations administratives : orientations vers les CCAS et les associations agréées

3 démarches de couverture maladie : renouvellement de la Complémentaire santé solidaire et des demandes de AME

2 demandes d'Aide juridictionnelle: recours contre des OQTF



QU'A FAIT L'AADJAM EN 2021 ?

UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE « *CONTRAT JEUNE MAJEUR* » UN ÉLÉMENT CENTRAL LORSQUE L'AUTONOMIE N'EST PAS ACQUISE



En 2021, l'AADJAM a accompagné **15 jeunes** pour une demande de « *Contrat Jeune Majeur* » ou de renouvellement et ce malgré le maintien des prises en charge ASE dont bénéficiaient les jeunes de moins de 21 ans du fait des lois du 15 février 2021 et du 31 mai 2021.

Pour informer les jeunes à l'ASE sur leur droit au maintien, l'AADJAM a fait d'une explication de la loi sur son site internet, au moyen d'un schéma et d'une vidéo.



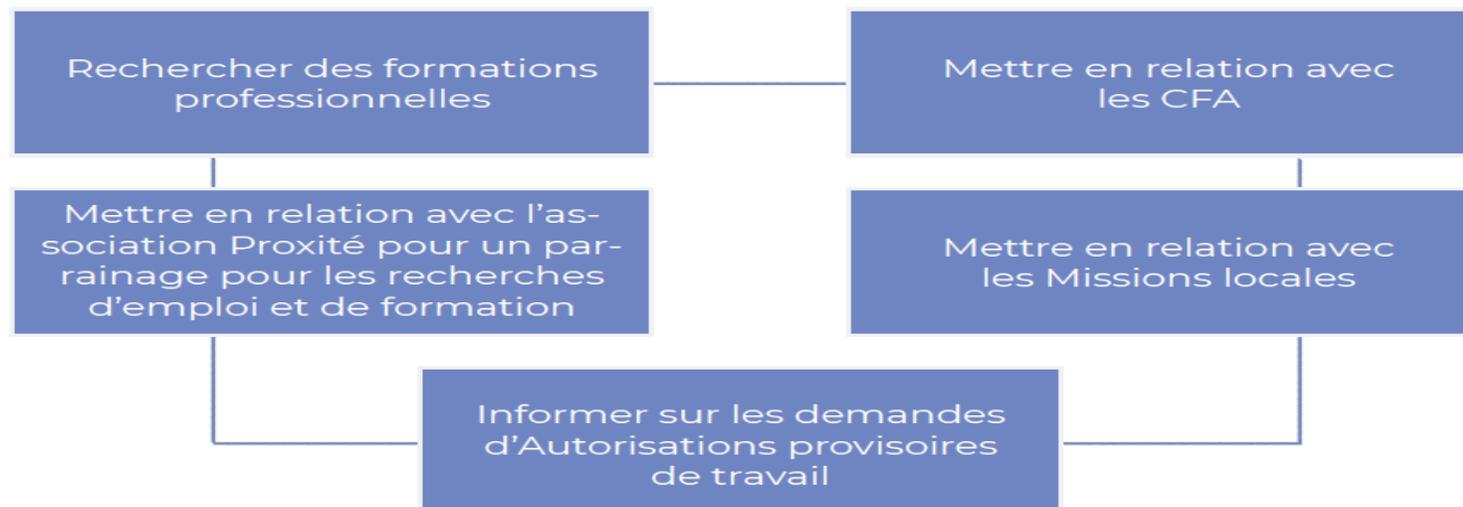
QU'A FAIT L'AADJAM EN 2021 ?

UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE SCOLARISATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, UN DROIT FONDAMENTAL POUR CES JEUNES, TROP SOUVENT PAS RESPECTÉ



Cet accompagnement a bénéficié à **4** jeunes

L'accompagnement en scolarisation et formation professionnelle



QU'A FAIT L'AADJAM EN 2021 ?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE TITRE DE SÉJOUR ET D'AUTORISATION PROVISOIRE DE TRAVAIL DES DÉMARCHES ESSENTIELLES POUR L'INSERTION DE CES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ ET LEUR AVENIR EN FRANCE

En 2021, les demandes de titre de séjour et d'autorisation provisoire de travail ont concerné **24** jeunes
5 jeunes accompagnés par l'AADJAM pour contester un refus de séjour et une OQTF et **5** jeunes accompagnés dans leur demande de déclaration de nationalité française

AADJAM

QU'A FAIT L'AADJAM EN 2021 ?



UN ACCOMPAGNEMENT VERS LE CONTENTIEUX ULTIME RECOURS LORSQUE LES DROITS DES JEUNES NE SONT PAS RESPECTÉS

En 2021, **6** décisions de justice ont été obtenues suite à des procédures engagées par les jeunes avec l'aide de l'AADJAM et de son réseau d'avocats et **10** procédures judiciaires engagées.

LES PROCÉDURES ONT CONCERNÉ :

- L'action en responsabilité contre l'ASE
- Les fins de prise en charge ASE durant la période scolaire engagée
- Les refus de « Contrat Jeune Majeur » ou de renouvellement
- L'impossibilité de prises de rendez-vous en préfecture du fait de la dématérialisation
- Les refus de titres de séjour et les OQTF

QU'A FAIT L'AADJAM EN 2021 ?

Les Ateliers, appelés « *Les Mercredis du Droit* »



Au cours de l'année 2021, **3** ateliers ont été organisés

et ont vu la participation de **15** jeunes.

89 participations depuis 2019.

QU'A FAIT L'AADJAM EN 2021 ?

Les groupes de parole



Au cours de l'année 2021, **3** groupes de parole

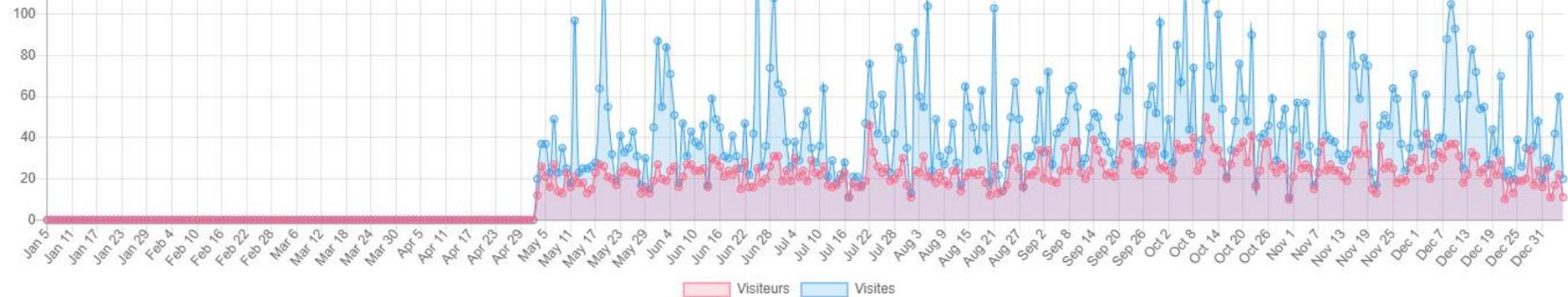
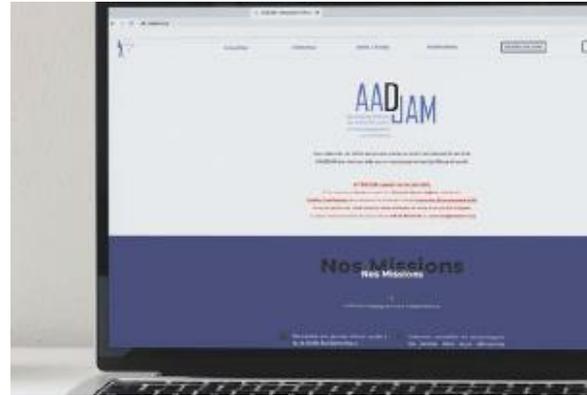
9 jeunes participants

2 entretiens individuels

Le nouveau site internet de l'AADJAM

Le **nouveau site internet de l'AADJAM** a permis d'informer le plus grand nombre de jeunes dans toute la France, sur **les maintiens de prises en charge à l'ASE** tout au long de l'état d'urgence sanitaire, et de mettre en ligne **des brochures juridiques et des mémos**.

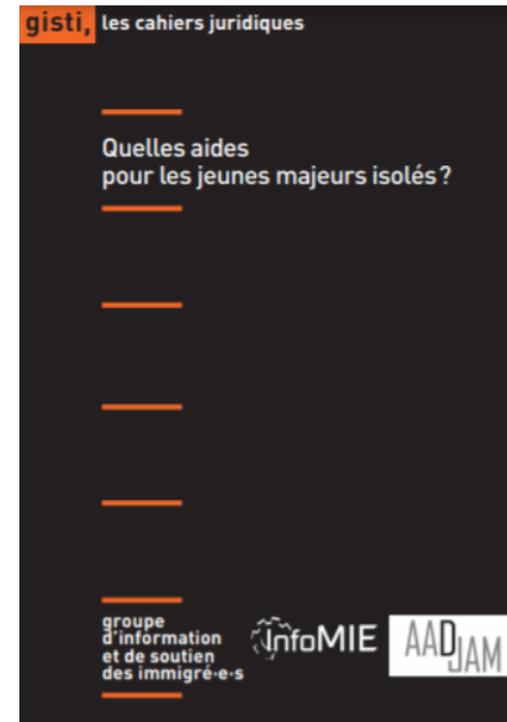
- **6000 visiteurs** sur le site depuis le 5 mai 2021
- **11 400 visites** sur le site depuis le 5 mai 2021



Les outils d'information à destination des jeunes, des professionnels et des militants associatifs

L'AADJAM a publié plusieurs brochures ou outils pour favoriser l'accès à l'information à destination des jeunes et/ou des professionnels :

- « *Quelles aides pour les jeunes majeurs isolés* » avec le Gisti et Infomie
- « *Le Droit à l'hébergement opposable (DAHO)* » avec l'association Dalò
- Mode d'emploi pour les Titres de séjour
- Mode d'emploi pour les Autorisations Provisoires de Travail
- La Déclaration de nationalité
- Ton Droit à la Scolarisation
- Ton Droit à l'Apprentissage
- Un Schéma interactif des parcours ASE



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021



Le Trophée Pro Bono 2021 du Barreau de Paris



En octobre 2021, l'AADJAM a été honorée en recevant le Trophée Pro Bono du Barreau de Paris, dans la catégorie « Prix en Equipe »

Depuis sa création, l'AADJAM a accompagné les jeunes en vue de la reconnaissance de leurs droits devant les tribunaux, avec l'appui de son réseau d'avocats des différents Barreaux d'Ile-de-France et notamment du Barreau de Paris.

L'AADJAM remercie l'engagement de ses avocats aux côtés des jeunes placés ou sortis de l'Aide Sociale à l'Enfance qui a permis l'obtention de 65 décisions de justice de 2019 à 2021, le plus souvent favorables aux jeunes.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

L'Anniversaire de l'AADJAM

Le 8 décembre 2021, l'AADJAM a fêté son 3^{ème} Anniversaire !



C'est le 8 décembre 2018 que l'AADJAM s'est constituée en association, loi 1901, et sa Permanence a été mise en place en Février 2019 avec le soutien de plusieurs Fondations, la confiance des jeunes, son réseau d'avocats et ses partenaires associatifs.

REMERCIEMENTS

L'AADJAM remercie tous ses financeurs et soutiens qui ont permis de faire bénéficier aux jeunes placés ou sortis de l'ASE d'un accompagnement de qualité.

